



COMITÉ DU LAIT



Bilan 2015

Le Comité du lait est un organisme interprofessionnel paritaire où les producteurs et les laiteries qui disposent d'un siège en Belgique sont représentés. Le Comité du lait applique la législation fédérale (AFSCA) en ce qui concerne le volet sanitaire (germes, cellules, antibiotiques, filtration) et régionale pour le volet économique (composition du lait, point de congélation, pénalités, primes,...). Le rapport d'activités présenté lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue en fin mars met en évidence le professionnalisme des producteurs wallons. Ce rapport dresse également un inventaire de l'activité d'assistance technique à la traite proposée aux producteurs, un service qui gagnerait à être davantage utilisé.

L. Servais, awé asbl



Emile Piraux, le Directeur du Comité du lait a mis en avant la rigueur des contrôles réalisés lors de la recherche des substances inhibitrices et les bons résultats enregistrés.

CONTRÔLE DU LAIT CRU

En 2015, 3.252 producteurs wallons ont été contrôlés. La quantité totale de lait collecté en Wallonie est de 1.271.576.906 litres, soit une moyenne 391.000 litres par exploitation. Le Comité du lait a traité 1.397.607 échantillons de lait cru. Le laboratoire lait cru a effectué 7.233.152 analyses.

167.999 analyses ont été réalisées. Le pourcentage de résultats à moins de 400.000 cellules/ml est de 89,0 %. La moyenne géométrique de tous les résultats est de 232.000 cellules par ml. Le nombre de producteurs non pénalisés (moyenne géométrique des résultats effectifs de trois mois) pour le critère cellules est en moyenne de 95,4 %. Le pourcentage de producteurs pénalisés

Germes totaux

82.681 analyses ont été réalisées. 93,37 % des résultats étaient situés sous la barre des 100.000 germes/ml. La moyenne géométrique de tous les résultats effectifs est de 19.100 (CFU Colony Forming Unit) par ml. Le nombre de producteurs non pénalisés sur base de la moyenne géométrique des résultats effectifs au cours des deux derniers mois est de 96,65 %. Le pourcentage de producteurs pénalisés le plus élevé est enregistré en janvier (4,5 %) et celui le moins élevé est enregistré en juillet (2,3 %).

Cellules somatiques

sés le plus élevé est enregistré en avril (5,9 %) et le moins élevé en novembre (3,5 %).

Cryoscopie

466.785 analyses ont été réalisées soit 98,0 % des échantillons. Le pourcentage de tests inférieurs à 510 (-m°C) est de 1,1 %. Le résultat mensuel est établi en effectuant la moyenne arithmétique de tous les résultats effectifs. Le pourcentage de producteurs pénalisés est de 0,42 %. Le pourcentage de producteurs pénalisés le plus élevé se situe en mars (0,67 %) et le moins élevé en août (0,15 %).

Substances inhibitrices

Les analyses sont effectuées sur chaque livraison, ce qui a donné lieu à 475.284 analyses. 151 analyses (0,03 %) se sont révélées positives. Les moins bons résultats sont enregistrés en mars (0,05 %) et les meilleurs en juin (0,01 %). 95,4 % des échantillons positifs sont des betalactames (pénicillines et céphalosporines).

En moyenne, chaque mois, près de 99,6 % des producteurs n'ont pas de problèmes en substances inhibitrices. 96,0 % des producteurs n'ont pas eu de problèmes sur l'ensemble de l'année.



Le Comité du lait a traité 1.397.607 échantillons de lait cru sur lesquels 7.233.152 analyses ont été réalisées.

Filtration

En 2015, 16 producteurs ont été pénalisés, soit 0,04 % avec une forte progression en décembre.

Points totaux de pénalisation

Le pourcentage de producteurs n'ayant obtenu aucun point de pénalisation sans les substances inhibitrices sur l'ensemble de l'année 2015 est de 68,6 %. 6.163 points (hors substances inhibitrices) ont été attribués. Le pourcentage le plus élevé est constaté pour les cellules (61,72 %), pour les germes, il est de 35,31 % et pour la cryoscopie de 2,45 %.

Durée des interdictions

78,9 % des producteurs ont eu une interdiction de moins de 3 jours et n'ont donc pas perdu de livraison. 93,7 % des producteurs ont une interdiction de livraison inférieure à 14 jours. 15 producteurs ont une interdiction de 14 jours et plus.

Autres critères de qualité

Certaines analyses sont effectuées, soit dans le cadre de l'attribution d'une prime, soit pour un besoin spécifique de l'acheteur.

Coliformes

Le dépistage des Coliformes procure un indicateur lié à la propreté des mamelles. Sur les 48.600 analyses officiellement attribuées, 58,5 % des résultats

effectifs sont inférieurs ou égaux à 50 colis par ml. Comme chaque année, les moins bons résultats ont été obtenus en période estivale (juillet).

Urée

Le dosage de l'urée est lié à l'équilibre protéique de la ration. Le taux d'urée moyen a été de 214 mg/l. On enregistre des résultats nettement inférieurs aux années précédentes à partir d'avril. Il semble que le taux d'urée suit la courbe à la baisse du prix du lait, ce qui laisse supposer que la complémentation de l'alimentation en concentrés azotés est moins importante afin d'optimiser les coûts de production.

Les taux

La moyenne arithmétique de tous les résultats attribués (lait entier et écrémé) aux producteurs est de 39,98 g/l en matière grasse, pour la matière azotée totale, la moyenne se situe à 34,39 g/l.

COLLABORATION

Le Comité du lait collabore avec d'autres organismes wallons, en particulier avec l'awé asbl. En 2015, le Comité du lait a analysé 791.305 échantillons dont la grande majorité est issue d'un contrôle laitier officiel et 58.085 échantillons du service « check lait ». Pour rappel, « check lait » permet aux éleveurs qui ne sont pas sous contrôle laitier de bénéficier d'un suivi, cellules sur base des prélèvements qu'ils réalisent par eux-mêmes à la carte.

Un accord de collaboration avec l'ARSIA permet au Comité du lait un dépistage de la paratuberculose via les analyses de vaches individuelles réalisées dans le cadre du contrôle laitier. En 2015, 21.237 échantillons de lait ont été analysés dans ce cadre.

Assistance technique

Le Service Assistance Technique est spécialisé dans le testage et le suivi des installations de traite et des tanks à lait. Il intervient également en ferme dans le cadre de problèmes qualité du lait. Le nombre total de prestations effectuées en 2015 s'élève à 5840.

Les visites « machine à traire »

Il s'agit principalement de contrôles des machines à traire réalisés tous les ans (tous les 6 mois lors de traites robotisées) dans un cadre préventif ou lors de problèmes qualité du lait. Ce contrôle vérifie les niveaux et variations de vide dans différents points de l'installation, détermine la capacité de réserve de l'installation, mesure les fuites, ... et contrôle le lavage ainsi que la pulsation. 2.662 rapports de testage ont été réalisés entre les traites dont 222 concernent le test de robots de traite. 78 tests ont été prestés dans le cadre des réceptions d'installations de traite dont 16 réceptions concernent le test d'un ou plusieurs robots de traite sur une même exploitation

Ces tests concernent de nouvelles installations, ou des installations rénovées et sont réalisés en commun avec un agent de la firme. Ils offrent la garantie aux producteurs que les rénovations importantes de leur installation de traite, ou montages de nouvelles machines, ont été réalisés selon les normes ISO. Les déposes automatiques de 15 installations de traite ont été contrôlées à l'aide d'automates simulant des fins de traite

Audits de traite

Les audits « traite » nécessitent d'assister à la traite. Les « mesures de vide humides permettent de vérifier le comportement de la machine à traire en présence de lait et avec le trayeur en action. Ce sont ces dernières qui permettent notamment d'analyser l'évolution du vide sous le trayon durant la traite.

Figure 1 : GERMES : nombre de producteurs non pénalisés

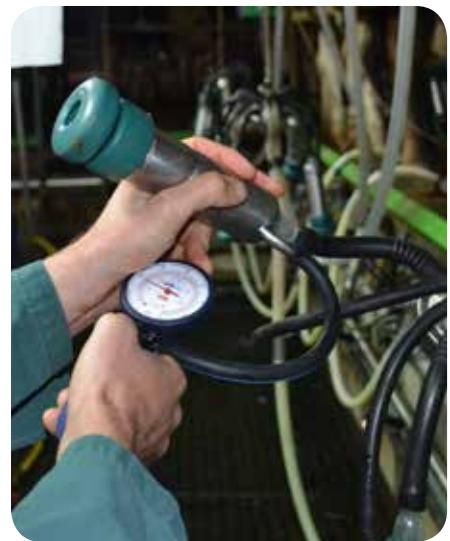
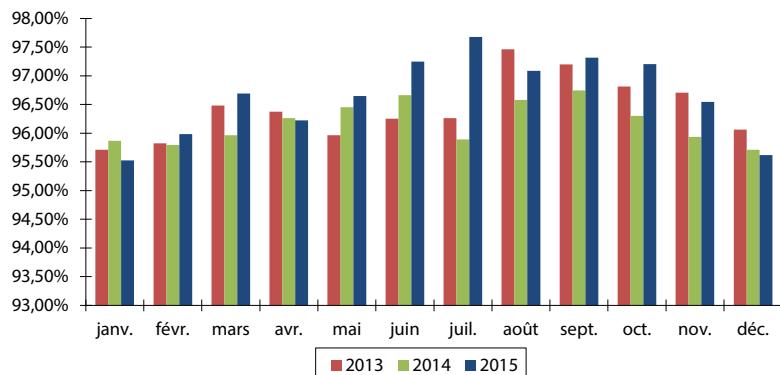


Figure 2 : CELLULES : nombre de producteurs non pénalisés

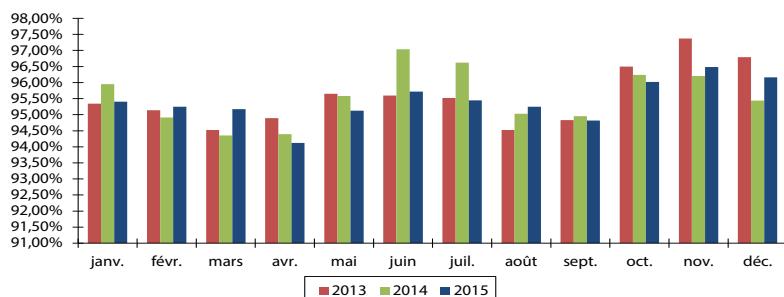


Figure 3 : Inhibiteurs : Nombre de tests positifs

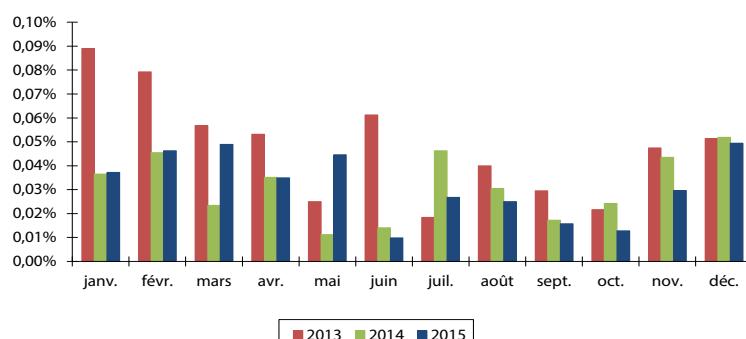
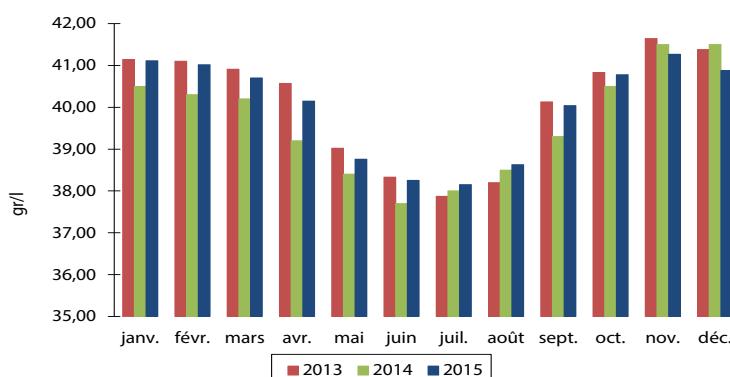


Figure 4 : Matières grasses



Le Service Assistance Technique spécialisé dans le testage et le suivi des installations de traite et des tanks à lait a réalisé 5840 prestations en 2015.

La partie « assistance traite » permet d'évaluer la santé des trayons après la dépose de la griffe, la technique de préparation / stimulation du pis et de pose des griffes, la durée moyenne des traites, les débits de lait et la durée moyenne des différents phases de l'éjection du lait ainsi que la circulation des vaches, la propreté des vaches, la méthode de traite des animaux à problèmes ainsi que le lavage de l'installation de traite, ...

Sur les 125 « audits traite » réalisés, 29 ont été réalisés en dehors de la Région Wallonne. Ces expertises sont le plus souvent réalisées dans le cadre d'aide à la résolution de différents problèmes tels que : taux de mammites cliniques trop important, montée subite du taux cellulaire jugée comme anormale par le producteur, pénalisation pour cause de dépassement de la moyenne géométrique ainsi que lorsqu'il y a un trop grand nombre de trayons abîmés, que les traites sont trop longues et/ou que les vaches ne rentrent pas bien en salle de traite, voire même lors de problèmes de sous production. Ces démarches continuent à se faire régulièrement en collaboration avec des vétérinaires et/ou des techniciens « conseil » spécialisés dans l'amélioration et le suivi de la santé des troupeaux. Elles sont également réalisées dans le cadre de la partie pratique de formations données sur le thème de la « Santé de la Mamelle ».

Les testages des tanks à lait et de l'étanchéité des groupes frigorifiques

Le testage des tanks à lait est réalisé tous les deux ans dans un cadre préventif ou lors de problèmes qualité.

La première étape consiste à vérifier les pressions des gaz frigorifiques, le bon fonctionnement des pressostats, les consommations électriques, le fonctionnement de l'indicateur de température du tank et la détection éventuelle de perte de gaz.

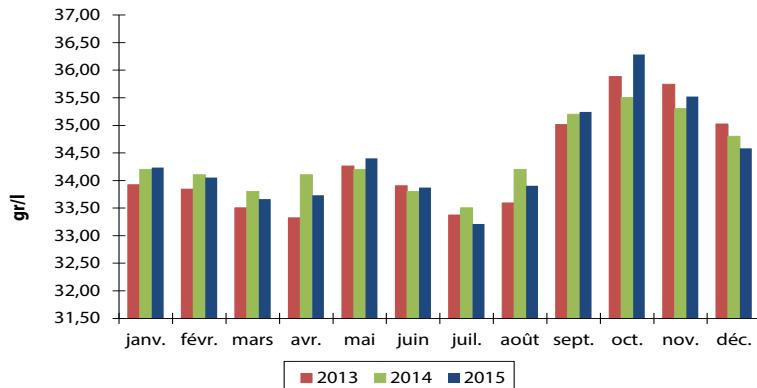
La deuxième est la vérification des conditions de refroidissement et de conservation du lait ainsi que du lavage du tank à lait en plaçant un enregistreur de température dans la cuve ou en décodant les données enregistrées par le tank à lait.

Les 1.345 visites « tank à lait » ont abouti à la réalisation de 1454 rapports de testage.

Les visites « conseils »

67 visites « conseils » ont été réalisées. Il s'agit de prestations généralement demandées dans le but d'améliorer un bâtiment et/ou une machine à traire qui existe déjà ou d'obtenir des recommandations pour l'élaboration d'un nouveau projet. Les points généralement abordés lors de ces visites concernent le confort

Figure 5 : Protéines



de traite, la vitesse de traite (nombre de vaches/heure) mais également le montage de la machine à traire et son implantation dans le bâtiment, l'amélioration du confort de couchage des animaux, l'aération... ainsi que l'abreuvement des animaux. Lors de ces visites, des tests fumigènes ainsi que des tests électriques (test d'isolement, mesure de terre) sont réalisés lorsque cela est nécessaire.

Focus sur les antibiotiques

Lors de son intervention, Emile Piraux, le Directeur du Comité du lait a mis en avant la rigueur des contrôles réalisés lors de la recherche des substances inhibitrices et les bons résultats enregistrés. Evelyne De Graef, la Coordinatrice de l'Amcra et Marc Lomba, le Directeur de l'ARSLA sont revenus sur les outils qui vont être mis en place dans le cadre du plan belge pour une meilleure gestion des antibiotiques (voir Wallonie Elevages de décembre 2015). Nous reviendrons de manière plus détaillée sur le volet bovin du système d'encodage Bigame qui sera mis en service dans le courant de cette année.

GESTION DES RÉSIDUS DE SUBSTANCES INHIBITRICES EN FERME

Même si les problèmes liés à la présence de substances inhibitrices (antibiotiques) dans le lait sont très limités, vu les conséquences économiques et pour la santé humaine qui peuvent en découler, il nous a semblé utile de rappeler en 10 points (dont la plupart sont repris dans le cahier des charges de la Qualité Filière Lait – QFL) les bonnes pratiques à respecter au niveau du management de l'exploitation et de la gestion des vaches traitées.

1. **Prévenir les pathologies** : Le risque de la présence de résidus est proportionnel au nombre de traitements réalisés. La meilleure façon de diminuer le risque est d'améliorer la prévention des pathologies en mettant en place un plan de maîtrise et un plan de traitement avec l'appui du vétérinaires et plus particulièrement pour les mammites.
2. **Respecter les protocoles** : Les temps d'attente sont définis pour un protocole donné : doses, voie d'administration et durée de traitement. Il est essentiel de respecter ces doses et ces durées. Elles figurent sur les ordonnances ou notices. En modifiant ces éléments sans conseil du vétérinaire, vous prenez un risque important.
3. **Connaître les temps d'attente** : Le temps d'attente varie considérablement d'une spécialité à l'autre et ce même pour une même molécule. Lorsqu'on associe plusieurs médicaments il faut au minimum tenir compte du temps d'attente le plus long. Lorsqu'on modifie la durée du traitement ou la dose, il est important de modifier le délai d'attente selon les instructions du vétérinaire.
4. **Identifier les animaux traités** : Chaque animal en traitement ou en cours de délai d'attente constitue une source possible de contamination. Les animaux traités doivent être clairement identifiés, repérables par n'importe qui (y compris un remplaçant). Par précaution, il est possible de séparer ces animaux et de les faire passer à la traite en dernier.
5. **Eviter la contamination avec le matériel de traite et le lait des autres quartiers** : Attention, même en traitant un seul quartier, le lait des quatre quartiers peut contenir des antibiotiques. Il est donc vivement conseillé d'éliminer systématiquement le lait des 4 quartiers, même si un seul quartier a été traité. Si du lait positif est entré en contact avec le matériel de traite (griffes, bocaux,...), il faut impérativement rincer ce matériel afin d'éviter la contamination dans le tank à lait.
6. **Isoler les animaux taris** : Le traitement simultané de 4 quartiers avec des doses élevées d'antibiotique entraîne une concentration très élevée d'antibiotiques dans la mamelle. Les animaux taris doivent être isolés pour éviter une traite « accidentelle ». La période colostrale doit toujours être respectée. En cas de période sèche raccourcie (< 5 semaines), il faut allonger la période de retrait du lait (14 jours en général).
7. **Vérifier pour tout traitement** : de nombreux traitements ont pour conséquence la présence de résidus dans le lait. C'est pourquoi, quel que soit le type de traitement, il faut toujours vérifier quels sont les temps d'attente prévus. Tout traitement est potentiellement source de résidus dans le lait : traitement intramusculaire, traitement intra-utérin, pommade utilisée sur la mamelle, pommade ophtalmique,...
8. **Transmettre les consignes** : Tous les jours, un ou plusieurs animaux sont traités dans les élevages. Il est indispensable de disposer dans l'élevage d'un enregistrement fiable qui permettent de connaître les animaux en cours de traitement, de les repérer et de transmettre les consignes d'un trayeur à l'autre.
9. **Contrôler le lait** : Pour améliorer le niveau de sécurité, il est important de disposer d'un test de contrôle du lait (par exemple le Delvo-test). Ce test peut permettre de contrôler les animaux traités avant de les remettre au tank ou le tank en cas de doute.
10. **Evaluer les risques** : Pour connaître son niveau de risque, une check-list est disponible (www.comitedulait.be/législation/documents). Cette évaluation avec votre technicien du CDL ou de votre laiterie permet de corriger les points déficients et d'améliorer la prévention.

Précisons que Le lait écarté suite à un traitement antibiotique et/ou au constat de hauts taux cellulaires ne devrait pas être distribué aux veaux pour deux raisons principales :

- développement de résistances des germes présents dans le troupeau à l'antibiotique;
- risques de transmission des germes présents dans le lait consommé par les veaux (notamment Strep. agalactiae, Staph aureus, Mycoplasma).

Pour plus d'infos pour chaque germe potentiellement transmis :
<http://www.mammitebovine.ulg.ac.be/rate/follow>.